

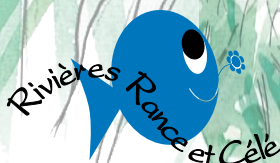
CATZH Célé

Cellule d'Assistance Technique à la gestion
des Zones Humides du bassin du Célé

«Accompagnement pour la gestion durable des zones humides»



Vous possédez une zone humide ?
Vous avez besoin d'informations,
d'un appui technique ?
La **CATZH Célé** est là pour répondre à vos questions
et vous aider à trouver des solutions
de gestion adaptées.



*Parce que les zones humides représentent un patrimoine commun essentiel
à la ressource en eau et à la biodiversité, elles nécessitent l'implication de tous.*



Les zones humides du Célé

Des milieux d'intérêt majeur... fortement menacés !

Des fonctions d'intérêt général :

- ✓ ralentissement du ruissellement et stockage d'eau,
- ✓ limitation de l'impact des inondations ou des sécheresses,
- ✓ épuration naturelle de l'eau,
- ✓ réservoirs de biodiversité et corridors écologiques,
- ✓ production de biomasse (pâturage, fourrage en période sèche...),
- ✓ qualité de vie (paysages, espaces récréatifs et éducation à l'environnement...).



Pourquoi une CATZH ?

Le bassin du Célé (1256 km²) compte plus de 1200 zones humides très inégalement réparties. Elles ne représentent que :

- ✓ 1 à 3 % du territoire en Châtaigneraie et Ségala,
- ✓ moins de 1 % dans le Limargue,
- ✓ à peine 0,1 % sur la Causse !

Il s'agit surtout de prairies humides (60 %) mais aussi de marais, de forêts riveraines ou de petites tourbières...

Le maintien et la restauration de ces milieux sont indispensables pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et pour garantir les usages (eau potable, loisirs...).

La Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides - **CATZH Célé** est là pour favoriser les coopérations, épauler les gestionnaires et constituer un **Réseau** d'acteurs engagés pour la gestion durable des zones humides.



...pour une gestion durable afin de concilier



Vous êtes gestionnaire de zones humides ? Agriculteur, forestier, collectivité ou particulier ?

Comment La CATZH Célé peut vous aider !

- ✓ en répondant à vos questions sur la gestion des zones humides ;
- ✓ en vous apportant des conseils techniques : diagnostics fonctionnel, écologique et agricole, travail en concertation et préconisations de gestion ;
- ✓ en vous assistant si des travaux s'avèrent nécessaires : appui technique et administratif, recherche de financements éventuels, suivi des travaux, des sites...
- ✓ en organisant des échanges d'expériences : visites, journées techniques... ;
- ✓ en accompagnant les communes : prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanismes, exonération de taxe sur le foncier non bâti...

Des solutions de gestion souvent simples et peu contraignantes

Problèmes rencontrés, exemples :	Préconisations de gestion sous réserve de diagnostic
Dégradation des milieux humides par piétinement, borbier autour d'une zone d'abreuvement, zone périphérique sèche en cours de fermeture	Ajustement des pratiques pastorales, débroussaillage en zone périphérique, aménagement d'un point d'abreuvement adapté
Traversées difficiles de cours d'eau pour les animaux, dégradation des berges, de zones sensibles...	Aménagement d'un point de franchissement adapté, pose de clôtures
Développement de saules, de pins sur une tourbière	Coupe sélective ou systématique avec débardage adapté
Apparition de refus, mauvaise valorisation de la pâture	Adaptation des périodes de pâturage, du chargement, entretien plus régulier, broyage éventuel...



er valorisation et préservation des milieux

Un diagnostic vous intéresse ?

Contactez notre technicien ! Pierre-François PREVITALI au 05 65 11 47 65
Après une visite des parcelles et un premier échange, vous pourrez, si vous le souhaitez, signer une convention et accéder gratuitement au **Réseau** de gestionnaires et aux services proposés : diagnostics des zones humides, échanges d'expériences, préconisations de gestion adaptées à votre situation et à vos sites, recherche de financements...

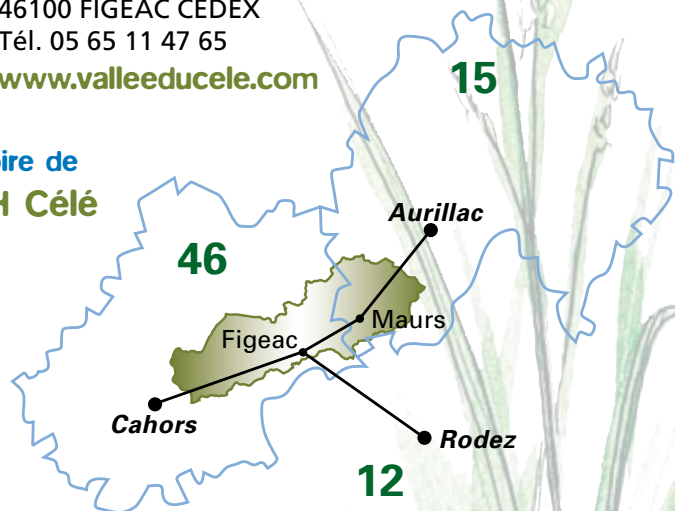


En savoir plus !

Syndicat mixte du bassin
de la Rance et du Célé
24, allée Victor Hugo,
46100 FIGEAC CEDEX
Tél. 05 65 11 47 65

www.valleeducele.com

Le territoire de la CATZH Célé



Pour toute information sur la réglementation,
vous pouvez contacter la DDT de votre département.

Une opération réalisée en partenariat avec



et soutenue par



avec la participation des Conseils Généraux du Lot et du Cantal et des
communautés de communes du bassin hydrographique du Célé